



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2019

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 18 septembre 2019 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Marlene Cordato, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur Eric Westram, maire	Ville de Rosemère
Monsieur Guy Charbonneau, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Sylvie Surprenant, mairesse	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville

Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier MRC de Thérèse-De Blainville

2019-09-153

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 18 septembre 2019 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-154

OBJET : Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil par le public.

2019-09-155

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté :

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AOÛT 2019
5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1. **Résolution** – Demandes d'émission de certificats de conformité
 - i. Ville de Blainville : #1418-135, #1418-136 et #1419-3



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- ii. Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : #697-7-7 et #860-88
- 5.2 **Résolution** – Règlement 19-01
Modifiant le Schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et le cadre normatif qui y est associé
- 5.3 **Résolution** – Adoption du document indiquant la nature des modifications - Suite à l'adoption du Règlement 19-01
- 5.4 **Dépôt** – Commentaires de la MRC de Thérèse-De Blainville - Projet de plan métropolitain de développement agricole
- 5.5 **Dépôt** – Table de coordination des ICI – Plan d'action dynamique
- 5.6 **Résolution** – Commandite Argent – Gala Flamb'EAU 2019 – 3 000 \$ / FDT 2019-2020
- 5.7 **Résolution** – Décréter des travaux de création d'aménagement d'un cours d'eau – Cours d'eau Charbonneau sis à Sainte-Anne-des-Plaines
6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC
- 6.1 **Résolution** – Émission d'une subvention du Fonds de démarrage d'entreprise Corporation GoodOwl – FDE/FDT - Dossier no BLVD-FDE/2019-03
- 6.2 **Résolution** – Prêt FLI – Les Emballages Naturpack – 85 000 \$ - Dossier no BDF-FLI/042-2019
- 6.3 **Résolution** – Émission d'une subvention du fonds expansion d'entreprise – Les Emballages Naturpack - FEE/FDT – Dossier no BDF-FEE/042-2019
7. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
- 7.1. **Dépôt** - Liste de la correspondance au 18 septembre 2019
- 7.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 22 août au 18 septembre 2019
- 7.3. **Résolution** – Ressources humaines – Développement économique
- 7.4. **Résolution** – Ressources humaines – Personnel de la MRC
- 7.5. **Résolution** – Assemblée statutaire du 16 octobre 2019 – Changement de lieu
8. SÉCURITÉ INCENDIE/SÉCURITÉ CIVILE
9. DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS
- 9.1 **Résolution** – Règlement 2019-79 de la CMM – La taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade
10. DEMANDE D'APPUI
- 10.1 **Résolution** – Soutien à la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge – Exploration minière
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-156

OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2019

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 21 août 2019 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

2019-09-157

**OBJET : Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme des municipalités de
Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines**

ATTENDU QUE les municipalités de Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines ont présenté des demandes d'amendements à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : #1418-135, #1418-136 et #1419-3 et Sainte-Anne-des-Plaines : #697-7-7 et #860-88 pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les suivants :

**Blainville
#1418-135**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement 1418 de zonage afin de :

- **Créer** deux nouvelles zones résidentielles soit : la H-193 à même la zone H-105 et la H-194 à même la zone H-106, les identifier au plan de zonage et inclure les nouveaux tableaux de spécifications applicables aux zones;
- **Prescrire** pour la zone H-105 des dispositions concernant la superficie minimale de terrain pour un projet intégré;
- **Modifier** certaines dispositions pour la zone H-106 certaines dispositions concernant l'aménagement de rue sans issue (cul-de-sac).

**Blainville
#1418-136**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement 1418 de zonage afin de :

- **Créer** la nouvelle zone résidentielle H-341 à même une partie de la zone commerciale C-352, l'identifier au plan de zonage et inclure le nouveau tableau de spécifications applicables à la zone.

**Blainville
#1419-3**

Lotissement : Règlement modifiant le Règlement 1419 de lotissement afin de :

- **Préciser** dans quelle situation la largeur d'un lot doit être augmentée;
- **Modifier** au deuxième alinéa de l'article 39 par le remplacement du mot « adjacent », par « dont une ligne latérale est adjacente ».

**Sainte-Anne-des-Plaines
#697-7-7**

PIIA : Règlement modifiant le Règlement 697-7 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au secteur de la rue de l'Envol et d'une partie de la montée Gagnon afin de :



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

- **Modifier** les limites du secteur afin d'y ajouter le lot 4 798 693, rue Trépanier.

Sainte-Anne-des-Plaines #860-88

Zonage : Règlement modifiant le Règlement 860 de zonage afin de :

- **Modifier** les limites de la zone industrielle I202 afin de créer une nouvelle zone, soit la zone résidentielle H206;
- **Ajouter** une nouvelle grille des usages et normes pour la zone résidentielle H206.

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Blainville et de Sainte-Anne-des-Plaines soit les règlements : Blainville : #1418-135, 1418-136 et #1419-3 et Sainte-Anne-des-Plaines : #697-7-7 et #860-88 soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-158

OBJET : Règlement n° 19-01 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et le cadre normatif qui y est associé

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2019-09-159

OBJET : Adoption du document indiquant la nature des modifications - Suite à l'adoption du Règlement 19-01

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2019-09-160

OBJET : Commentaires de la MRC de Thérèse-De Blainville - Projet de plan métropolitain de développement agricole

Les commentaires de la MRC de Thérèse-De Blainville concernant le Projet de plan métropolitain de développement agricole sont déposés aux membres du conseil et versés aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2019-09-161

OBJET : Table de coordination des ICI – Plan d'action dynamique

Le plan d'action dynamique de la Table de coordination des ICI est déposé aux membres du conseil et versé aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2019-09-162

OBJET : Commandite Argent – Gala Flamb’EAU 2019 – 3 000 \$ / FDT 2019-2020

Il est proposé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC autorise le secrétaire trésorier et directeur général de procéder à l'achat d'une formule de partenariat de type Argent au coût de 3 000 \$ à même le FDT 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-163

OBJET : Décréter des travaux de création d'aménagement d'un cours d'eau – Cours d'eau Charbonneau sis à Sainte-Anne-des-Plaines

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2019-09-164

OBJET : Émission d'une subvention du Fonds de démarrage d'entreprise Corporation GoodOwl – FDE/FDT - Dossier no BLVD-FDE/2019-03

ATTENDU le Fonds de démarrage des entreprises (FDE) et les priorités d'intervention du Fonds de développement du territoire (FDT) de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE le projet GoodOwl est admissible en vertu du FDE et FDT;

ATTENDU la recommandation favorable du service de développement économique et de la direction générale de la MRC;

ATTENDU les budgets prévus à ces fins en 2019;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC autorise, son directeur général, monsieur Kamal El-Batal d'octroyer une subvention de 5 000 \$ à la firme GoodOwl dans le cadre du FDE 2019 et du FDT 2019/2020 et signer les documents pertinents à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-165

OBJET : Prêt FLI – Les Emballages Naturpack – 85 000 \$ – Dossier n° BDF-FLI/042-2019

ATTENDU le Fonds local d'investissement de la MRC de Thérèse-De Blainville (FLI);

ATTENDU la demande au FLI présentée par Les Emballages Naturpack et la qualité du projet en question;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU la recommandation favorable du comité FLI et de la direction générale de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, d'émettre un prêt FLI de 85 000 \$ à la firme Emballage Naturpack, et ce, selon les termes et conditions, en vigueur, qui régissent et encadrent l'octroi des prêts FLI au niveau de la MRC de Thérèse-De Blainville;

QUE le conseil autorise son directeur général de signer tout document requis et pertinent à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-166

Émission d'une subvention du fonds expansion d'entreprise – Les Emballages Naturpack - FEE/FDT – Dossier no BDF-FEE/042-2019

ATTENDU le Fonds expansion d'entreprise (FEE) et sa politique en vigueur;

ATTENDU la demande au FLI présentée par Les Emballages Naturpack et la qualité du projet en question;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, d'émettre une subvention de 5 000 \$ à même le FEE à la firme Les Emballages Naturpack, et ce, selon les termes et conditions en vigueur qui régissent et encadrent l'octroi de ce type de subvention;

QUE le conseil autorise son directeur général de signer tout document requis et pertinent à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-167

OBJET : Liste de la correspondance au 18 septembre 2019

La liste de la correspondance «MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 18 septembre» est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2019-09-168

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 22 août au 18 septembre 2019

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 22 août au 18 septembre 2019 inclusivement, répartis comme suit : 64 467.78 \$ payés 49 540.84 \$ à payer pour un grand total de 114 008.62 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-169

OBJET : Ressources humaines – Développement économique

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2019-09-170

OBJET : Ressources humaines – Personnel de la MRC

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE tout le personnel de la MRC, toute catégorie confondue, passe du mode de contrat à durée déterminée (CDD) vers un mode de contrat à durée indéterminée (CDI);

QU'en cas d'embauche d'un nouvel employé, ce dernier sera assujéti à une période probatoire de 6 mois et à une évaluation de la direction générale;

QUE le directeur général est invité à amender la Politique des conditions de travail des employés de la MRC en vue de l'arrimer avec la nouvelle orientation du conseil de la MRC;

QUE ladite orientation entre en vigueur ce mercredi, 18 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-171

OBJET : Assemblée statutaire du 16 octobre 2019 – Changement de lieu

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE la séance ordinaire de la MRC de Thérèse-De Blainville qui devait avoir lieu le mercredi 16 octobre à 15h30 à la Salle du conseil de la MRC, située au 201, boulevard du Curé-Labelle, bureau 304 à Sainte-Thérèse, soit déplacée au mercredi 16 octobre à 15h30 à la salle exécutive de la Ville de Bois-des-Filion, située au 375 boul. Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion.

QUE le secrétaire-trésorier donne un avis public de cette modification à l'agenda des séances du conseil conformément aux articles 148.0.1 et 433 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

2019-09-172

OBJET : Règlement 2019-79 de la CMM – La taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (ci-après la « CMM ») a adopté, le 20 juin 2019, le Règlement 2019-79 concernant la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade;

ATTENDU QUE ce règlement a pour but d'assujettir l'ensemble des automobilistes du territoire du Grand Montréal à une taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade et de diversifier les sources de revenus du transport collectif;

ATTENDU QUE ce règlement entraîne l'imposition d'une taxe annuelle de 50 \$ sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade sur le territoire des 82 municipalités de la CMM;

ATTENDU QUE cette mesure permettra de récolter environ 100 millions de dollars par année aux fins du financement des réseaux de transport collectif de la région métropolitaine dès le 1er janvier 2021;

ATTENDU les préoccupations de la Ville de Sainte-Julie quant à l'utilisation réelle qui sera faite des montants récoltés par l'entremise de cette taxe;

Il est proposé par le préfet, monsieur Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville et appuyé unanimement par les membres du conseil de la MRC :

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- Demande à la CMM de s'assurer que les montants récoltés par l'entremise de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade pour la Couronne Nord soient spécifiquement utilisés à des fins de financement, et surtout, d'amélioration des réseaux de transport collectif de ce secteur;
- Transmettre copie de la présente résolution à la CMM, à EXO, organisme public de transport en commun, à l'Autorité régionale de transport métropolitain, aux députés messieurs Éric Girard et Mario Laframboise, au ministre des Transports, monsieur François Bonardel, à la ministre déléguée aux transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, madame Chantal Rouleau, à la ministre responsable de la région des Laurentides et députée de Mirabel, madame Sylvie D'Amours, à la députée de Les Plaines, madame Lucie Lecours et aux MRC et municipalités membres de la CMM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-173

OBJET : Soutien à la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge – Exploration minière

Ce point est reporté à une séance ultérieure.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2019-09-174

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

DE lever la présente réunion à 16h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Richard Perreault, Préfet

18 septembre 2019

Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné, Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2019-09-153 à 2019-09-174 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 18 septembre 2019.

Émis le 18 septembre 2019 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de la prochaine séance.

Kamal El-Batal,
Directeur général et secrétaire-trésorier